

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE L'OISE

Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN 60500

<u>COMPTE RENDU</u> <u>DU CONSEIL MUNICIPAL</u> SÉANCE DU 2 FEVRIER 2022

Réf: AC/CN/045

L'an deux mille vingt-deux, le deux février à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres en exercice : 15 Présents : 11 Votants : 14

Date de convocation
21 janvier 2022
Date d'affichage
21 janvier 2022

Etaient présents: Monsieur François LANCERAUX, Maire,

Madame Corry NEAU, Monsieur Jean-Marc VINCENTI, Madame Elodie ANGELES, Monsieur Stéphane GIANNETTI, Adjoints au Maire.

Madame Dominique BLAIR, Monsieur Patrick BARRETT, Madame Laurence BERGHGRACHT, Monsieur Jean-Noël GAUTHIER, Monsieur Marc-Henri DE BUSSCHERE, Madame Sophie SIEG, Conseillers Municipaux.

Absents excusés et représentés :

Madame Sylvie DUFOSSE VIOLET pouvoir à Monsieur François LANCERAUX Madame Valérie THIMONNIER pouvoir à Monsieur Jean-Marc VINCENTI Monsieur Loïc BIZEAU pouvoir à Madame Corry NEAU,

Absent excusé :

Monsieur Nicolas FAURE

Secrétaire de séance : Mme Corry NEAU

Monsieur le Maire demande au Conseil si le compte-rendu du Conseil Municipal du 7 décembre 2021 appelle des remarques.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 7 décembre 2021 est adopté à l'unanimité.

Il remercie l'assemblée et propose de passer à l'ordre du jour.

かかかかかかめ

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire explique au Conseil la nécessité de régulariser les dossiers de demandes de subventions déposés auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de Solidarité à l'Investissement Public Local (DSIL), en validant la contexture des projets de travaux et en l'autorisant à déposer chaque dossier auprès des services de l'Etat.

Dossiers au titre de la DETR:

1-AMENAGEMENT DE VOIRIE, BORDURES ET TROTTOIRS DANS LA RUE DES SŒURS

La commune de Vineuil-Saint-Firmin va faire procéder, au premier semestre 2022 et avec l'aide du Syndicat d'Energie de l'Oise, à l'enfouissement des réseaux basse tension, éclairage public et réseaux télécom dans la rue des Sœurs.

Suite à ces travaux, la réfection complète de la voirie s'impose dans cette rue qui n'a jamais été entretenue et est difficilement praticable que ce soit pour les automobilistes : chaussée déformée, enrobé partiellement inexistant ou pour les piétons : trottoirs non sécurisés, sans enrobé, comprenant un mélange de cailloux, de terre et d'herbe et bordures cassées ou inexistantes sur une partie longeant la chaussée.

Pour sécuriser cette rue et la rendre accessible aux piétons, aux personnes à mobilité réduite ou encore aux poussettes, il apparait nécessaire de réaliser des travaux de réfection complète de la voirie, des bordures et des trottoirs.

Ces travaux peuvent faire l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR au chapitre « Voirie et réseaux divers ».

Le taux de participation maximum de l'Etat pour ce type d'opération est de 40 %.

2-EXTENSION DU SYSTEME DE VIDEO PROTECTION

Notre commune est déjà dotée d'un système de vidéoprotection composé de 16 caméras. 10 mises en place dans la cadre du développement de la protection des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes de l'Aire Cantilienne et 6 mises en place par notre Municipalité pour renforcer la sécurisation des petites rues de notre village mais aussi des grands axes avec mise en place de caméras à lecture de plaque d'immatriculation.

Deux endroits apparaissent vulnérables, (cambriolages, vols) et nécessitent de mettre en place des caméras :

- 1 caméra à l'angle de la rue de Senlis et de la rue d'Avilly pour assurer la sécurisation des habitations de ce quartier,
- 1 caméra au niveau du cimetière, place de l'Egalité où des vols sont à déplorer depuis plusieurs mois.

Par ailleurs dans la rue de la Duchesse de Chartres, où deux containers à verre sont à la disposition des usagers, des incivilités liées au dépôt sauvage de déchets de toute sorte (ménagers, verre, plastiques, encombrants) ont été constatées. Le souhait de la Municipalité est donc également de renforcer son maillage en installant 1 caméra devant chacun de ces containers qui sont des lieux propices aux dépôts « sauvages ».

Ces équipements peuvent faire l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR au chapitre « sécurité des personnes et des biens : vidéosurveillance ».

Le taux de participation maximum de l'Etat pour ce type d'opération est de 40 %.

3-RENOUVELLEMENT DE POTEAUX INCENDIE

Notre commune vient de faire procéder à l'état des lieux des poteaux incendie par la société VEOLIA notre concessionnaire en charge de l'eau potable.

Il ressort de cet inventaire que quatre poteaux ne sont plus aux normes et doivent être changés.

Les travaux à réaliser consistent au changement de quatre poteaux comprenant travaux de terrassement avec remblaiement et réalisation d'un massif en béton.

Ces équipements peuvent faire l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR au chapitre « pose de borne incendie, mise aux normes ».

Le taux de participation maximum de l'Etat pour ce type d'opération est de 50 %.

4-RENOVATION DE LA MAIRIE ET DE LA MEDIATHEQUE MUNICIPALE

Monsieur le Maire rappelle que la Mairie et la Médiathèque municipale, deux bâtiments destinés aux services publics locaux, n'ont pas connu de réfection depuis plus de dix ans.

La commune envisage donc de faire procéder à des travaux de réhabilitation comprenant remise en peinture des murs, plafonds, radiateurs, encadrements de portes et portes ainsi qu'au changement des sols au sein de ces deux bâtiments essentiels aux Vinoliens.

Ces équipements peuvent faire l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR au chapitre « Développement ou maintien des services en milieu rural : réfection de bâtiments publics destinés aux services publics locaux ».

Le taux de participation maximum de l'Etat pour ce type d'opération est de 35 %.

Monsieur le Maire demande au conseil son accord concernant la contexture des projets de travaux présentés, le dépôt des dossiers de demandes de subventions auprès des services de l'Etat au titre de la DETR et l'autorisation de signer tout document afférent à ces projets.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Dossiers au titre de la DSIL:

1-CHANGEMENT DES FENETRES DE L'ANCIENNE GARE DE VINEUIL

Monsieur le Maire rappelle que la commune vient d'acquérir l'ancienne gare de Vineuil., grâce notamment aux aides financières de l'Etat et du Conseil Départemental.

Ce bâtiment, fait partie du patrimoine historique de notre commune et accueillera prochainement un bistrot de pays.

La bâtisse étant très ancienne, des travaux de réhabilitation sont nécessaires.

Ainsi, la commune a déjà effectué des travaux de restauration de la toiture et doit à présent faire changer les fenêtres d'origine afin d'assurer une isolation thermique et phonique.

Ces travaux peuvent faire l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL au chapitre « Rénovation thermique des bâtiments communaux ».

2-CHANGEMENT DES CHAUDIERES DES BATIMENTS COMMUNAUX PHASE 1 : CENTRE COMMUNAL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la démarche de rénovation énergétique des bâtiments communaux qu'a entamée la Municipalité avec notamment, la réfection de la toiture et le changement de châssis de toit du centre communal ainsi que le remplacement des fenêtres de la Mairie et de l'école maternelle.

Afin que ces travaux de rénovation énergétique se poursuivent, il est envisagé de changer les chaudières du centre communal, de la mairie/école élémentaire (équipements communs) et de l'école maternelle.

Dans chacun de ces bâtiments les chaudières sont anciennes et par conséquents très énergivores.

Ce changement d'équipements se fera en deux phases, une sur l'année 2022 avec le changement des chaudières du centre communal et la seconde sur l'année 2023 avec le changement des chaudières de la mairie/école élémentaire et de l'école maternelle.

Lors de la phase 1, il sera question du remplacement des chaudières du centre communal accueillant les activités sportives, culturelles, la médiathèque ainsi que la restauration scolaire.

Ces travaux peuvent faire l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL au chapitre « Rénovation thermique des bâtiments communaux ».

3-RENOVATION THERMIQUE DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les fenêtres de la Maire et de la salle du Conseil Municipal ont été changées afin d'assurer une meilleure isolation thermique et phonique de ce bâtiment.

Afin de poursuivre cette démarche de rénovation énergétique il apparait nécessaire de faire réaliser l'isolation des combles de la Mairie.

Ces travaux peuvent faire l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL au chapitre « Rénovation thermique des bâtiments communaux ».

Monsieur le Maire demande au conseil son accord concernant la contexture des projets de travaux présentés, le dépôt des dossiers de demandes de subventions correspondants auprès des services de l'Etat au titre de la DSIL et l'autorisation de signer tout document afférent à ces projets.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MISE EN SOUTERRAIN DES RESEAUX BASSE TENSION, ECLAIRAGE PUBLIC ET RESEAUX TELECOM AVENUE DE LA BOULEAUTIERE ET COURS VICTOR FERRAUD

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune poursuit, avec l'appui du Syndicat d'Energie de l'Oise, l'enfouissement des réseaux dans les rues de la commune.

Les prochains travaux d'enfouissement envisagés sont ceux de l'avenue de la Bouleautière (suite) et du Cours Victor Ferraud pour un montant total TTC de 105 782,57 € avec un fonds de concours communal de 55 929.63 €.

Cette somme comprend les travaux pour 49 318,22 € et les frais de gestion pour 6 611,41 € à inscrire au budget communal 2022.

Le Conseil Municipal accepte la proposition financière du Syndicat d'Energie de l'Oise de procéder aux travaux de : Mise en Souterrain - BT / EP / RT - Rue de la Bouleautière et Cours Ferraud et demande au SE60 de programmer et réaliser ces travaux.

Acte que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction de l'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux,

Autorise le versement d'un fonds de concours de 55 929,63 € au SE60,

Inscrit au Budget communal de l'année 2022, les sommes qui seront dues au SE 60.

QUESTIONS DIVERSES:

Antenne de téléphonie Free Mobile

Une rencontre, entre la Municipalité et la société Free Mobile, a eu lieu en janvier dernier concernant un projet d'antenne relais au stade de Vineuil-Saint-Firmin qui permettrait d'améliorer considérablement la réception téléphonique dans le centre du village et dans le vieux Vineuil.

Le dossier de demande d'autorisation d'urbanisme sera déposé courant mars.

Groupe de participation citoyenne

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un groupe WhatsApp de participation citoyenne a été créé et permet d'être informé en temps réel des évènements qui peuvent avoir lieu sur le territoire communal et de traiter plus rapidement l'information afin que les forces de l'ordre puissent intervenir.

ಹಿಕ್ಕುಕ್ಕುಕ್ಕುಕ್ಕುಕ್ಕು

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire lève la séance à 21h15.